

CLIN D'ŒIL

✓ **ELECTIONS A L'OFFICE.** Trois représentants des locataires ont été élus mercredi au conseil d'administration de l'Office H.L.M. Il s'agit tout d'abord de Jean-Pierre Margier et Emile Adjedj pour la liste C.N.L. L'équipe a enregistré 574 voix. Ces deux fidèles défenseurs des locataires renouvellent une fois de plus leur mandat. Jaoued Demnati de la liste A.D.L.S. siègera également à l'Office. Sa liste a obtenu 403 voix. Le perdant de ces élections reste le taux de participation qui a tout juste dépassé les 23 % : 4270 inscrits, mais 995 votants seulement.

RENCONTRE AVEC

Hervé Letartre



Il siègera désormais au sein du conseil municipal à la place de Stéphane Charvin

A cinquante-trois ans, Hervé Letartre ne s'attendait certainement pas à siéger au sein du conseil municipal de La Seyne. Mais les aléas de la vie ont fait de cet employé de banque l'occupé, depuis hier, d'un des sièges obtenus par la liste de Patrick Martineng en 1995. Le même poste qu'occupait la tête de liste du Mouvement pour la relance économique et sociale de La Seyne (PRESS) jusqu'à ce qu'il cède sa place à Stéphane Charvin.

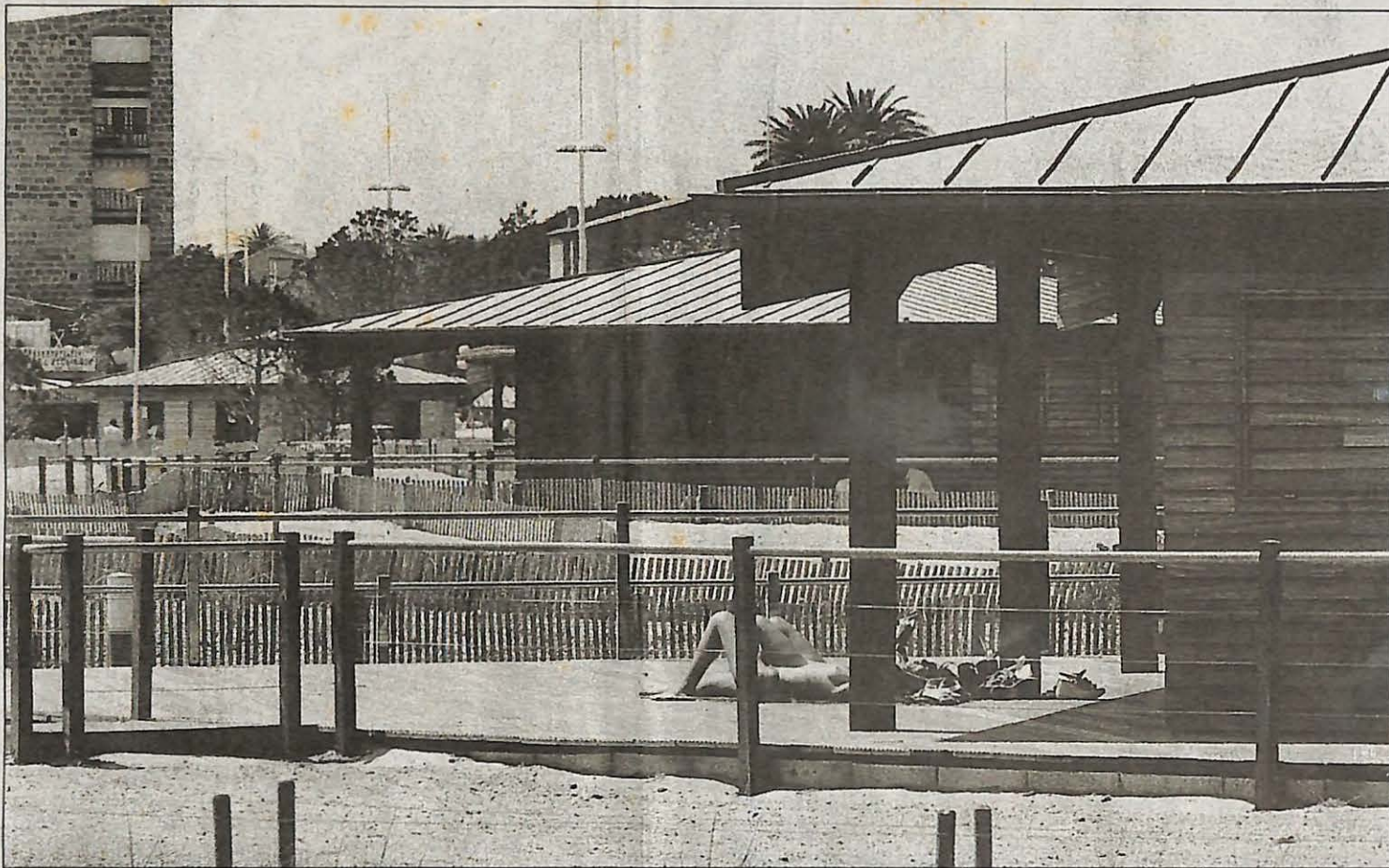
Ce dernier ayant constaté que la fonction municipale était peu compatible avec ses obligations professionnelles, la tâche revient donc à Hervé Letartre, un spécialiste de la finance : « Il est certain que mes capacités me permettront de me prononcer sur les engagements financiers de la commune. J'ai d'ailleurs constaté quelques anomalies importantes sur des emprunts ou des cautions et je ne manquerai pas de m'exprimer sur ce sujet lors des différents conseils qui se tiendront. »

Car, même si Hervé Letartre est proche du Mouvement du citoyen et par voie de conséquence de Toussaint Codaccioni — « c'est un ami » — il compte bien être « autonome et indépendant au sein de l'assemblée communale. Je suis proche de la gauche et je ne veux être en aucun cas qualifié de renégat, explique-t-il. En tant que gestionnaire de personnel au sein de mon entreprise, mon but est de faire admettre que l'on doit au mieux employer les compétences des gens et non les enfermer dans un placard. Par ailleurs, j'insisterai pour obtenir un projet de ville le mieux étudié possible. » Et parmi les nombreux exemples discutés au sein du Mouvement PRESS, nul doute que le centre mondial de la mer sera le cheval de bataille d'Hervé Letartre : « Quoi qu'en pensent certains, je persiste à affirmer qu'il est compatible avec le réaménagement du site. »

A.R.
(Photo D.L.)

Tempête aux Sablettes

Les lots pour les plagistes ont été alloués hier, mais les conditions d'attribution de ces ensembles n'ont pas fait l'unanimité. Critiques dans la majorité et dans l'opposition



Le jour de la réunion d'attribution des lots de plages, un feu en mairie a failli compromettre les opérations. L'opposition a critiqué hier cette procédure. (Photo Dominique Leriche)

La commission d'attribution des lots de plage s'est à nouveau réunie le 23 juin, la première procédure ayant été annulée. Sur dix-huit soumissionnaires, quatre ont été retenus puisque la plage des Sablettes réaménagée compte quatre lots que les estivants doivent être pressés de voir ouvrir. Ils ont été attribués à Brigitte Estienne, Victor Calabrese, Sabine Baroux et Jean-François Dimas.

Le feu en mairie

Cependant, l'opposition de gauche menée par Marcel-Paul Magagnosc n'a pas participé au vote. Ce dernier n'a pas eu la possibilité d'aller jusqu'au bout de ses explications, son micro ayant été coupé avant qu'il ne termine. Avant d'être prié de se taire, il indiquait entre autres : « Seul le conseil municipal est habilité à décider de cette attribution. Pour ce faire, les conseillers doivent disposer de véritables éléments permettant d'avoir un débat qui doit être différent de celui de la commission. Or, de quoi disposons-nous ? Des seules conclusions de la commission, sans commentaire, sans explication, sans possibilité d'analyse. (...) »

Nous avons déjà eu une triste expérience il y a quelques semaines avec un dossier d'appel d'offres pour des véhicules de collecte des ordures ménagères de plusieurs millions de francs qui a été refusé par la Préfecture, au motif justement que le conseil n'avait pas eu en sa possession d'éléments complémentaires à ceux de la commission, ni de débat. (...) Un autre élément que nous nous devons de porter à votre connaissance, c'est qu'un huissier est venu porter une sommation (*) au maire, au secrétaire général et au Préfet. Elle fait état du rappel de la réglementation en vigueur dans ce genre de dossier, rappelle les délais à respecter... »

Coupure du micro. Maurice Paul prend la parole : « Cette sommation n'a aucune valeur. Vous vous improvisez magistrat de la chambre régionale des comptes et représentant de la légalité. »

Nathalie Bicaïs trouvait peu logique que « la procédure ait été menée en quinze jours pour une attribution de cinq ans. » Même Toussaint Codaccioni, adjoint au maire, ajoutait : « Je regrette profondément que le règlement drastique ne nous ait pas permis de prolonger de trois ou quatre ans

les concessions des anciens plagistes. Ces derniers ayant de surcroît souffert des travaux sur l'isthme l'an dernier. » Madeleine Jauffret (Opp. droite) demandait des explications sur le fait que François Herisson, qui a pourtant participé à cette commission, n'ait pas signé le procès verbal.

Claude Astore, qui y représentait le maire, racontait alors le drame qu'ont failli vivre les membres de cette commission : Un feu allumé dans un réduit non loin de la salle des fêtes a obligé les pompiers à évacuer la salle des commissions envahie par la fumée qui arrivait par les conduits d'aération. Ce qui a entraîné retard et confusion. Le F.N. votait pour cette délibération, le groupe Magagnosc refusait de voter, la droite et l'ancienne équipe de Patrick Martineng s'abstenaient.

Le lot unique de la plage de Fabrégas n'a toujours pas été attribué pour cause de procédure infructueuse.

Aide à l'Office des H.L.M.

En matière de finances, les élus ont adopté quelques décisions modificatives au budget principal, notamment plusieurs dépenses

nouvelles liées au fonctionnement du parc Fernand Braudel, mais aussi à sa surveillance avec l'embauche de douze emplois jeunes. 2,7 millions de francs en sections fonctionnement et investissement pour aider l'Office H.L.M. ont été adoptés. Marcel-Paul Magagnosc s'y est opposé, estimant que le maire devait donner plus d'information aux élus sur l'état du plan de redressement.

La Z.A.C. d'activités des Playes pourra accueillir, en sus de sa vocation initiale, des activités liées aux sports, loisirs et détente. La délibération portant sur la signature d'un contrat éducatif local avec l'Etat a également été adoptée sans faire cependant l'unanimité et nous y reviendrons dans une prochaine édition.

Ce conseil municipal a également vécu l'installation d'Hervé Letartre (voir ci-contre) dans le fauteuil que n'a jamais occupé Stéphane Charvin, qui avait lui-même succédé à Patrick Martineng, démissionnaire il y a quelques mois.

Régine MEUNIER.

(*) Cette sommation serait le début d'une procédure qu'un soumissionnaire non retenu entend engager contre la municipalité.